

À propos de la Fondation de ma vie

Depuis plus de 40 ans, La Fondation de ma vie appuie son hôpital dans les projets visant l'amélioration constante des soins, le développement de l'enseignement, la croissance de la recherche et le support aux équipes soignantes.

En contribuant à la Fondation de ma vie, vous permettez à tous les résidents du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord d'avoir accès à de meilleurs soins de santé, et ce, à proximité de leur résidence. Grâce à son dynamisme et à son implantation solide dans la communauté, elle a redistribué près de 30 M \$ à l'Hôpital de Chicoutimi.

LOTO ÉVASION 15^e ÉDITION

Loto Évasion, c'est l'histoire d'un grand succès ! Depuis le début de notre populaire tirage, 168 gagnants ont pu visiter la destination de leur choix ou bénéficier d'un prix en argent et quantité de petits équipements médicaux ont été achetés grâce à vous, chers participants... Et L'AVENTURE CONTINUE !

Notre tirage vous offre une fois de plus le choix entre un montant en argent comptant ou un crédit-voyage. Vous courez ainsi la chance de gagner un des 11 crédits-voyages de 5 000 \$ (ou 4 000 \$ en argent comptant) et un Grand Prix de 10 000 \$ (ou 8 000 \$ en argent comptant) !

SPÉCIAL 15^e édition : 3 lots bonis en crédits-voyages de 1 000 \$ s'ajouteront au tirage du 18 décembre 2024 !

Nous vous invitons à parcourir ce dépliant qui vous informera des modalités du tirage.

Merci de soutenir le personnel et participer à l'amélioration des soins à l'Hôpital de Chicoutimi.

Bonne chance !

L'équipe de la Fondation de ma vie
et du Comité hospitalier

Description des prix et dates des tirages

(Tirages effectués à la Fondation de ma vie - 225, rue St-Vallier, Chicoutimi)
→ La liste des gagnants sera disponible sur notre site internet et sur Facebook !

1^{er} prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 12/06/2026)
ou 4 000 \$ en argent - Tirage le 12 juin 2024 à 12 h 15
Date ultime de réclamation 12/07/2024 à 12 h

2^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 31/07/2026)
ou 4 000 \$ en argent - Tirage le 31 juillet 2024 à 12 h 15
Date ultime de réclamation 03/09/2024 à 12 h

3^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 28/08/2026)
ou 4 000 \$ en argent - Tirage le 28 août 2024 à 12 h 15
Date ultime de réclamation 30/09/2024 à 12 h

4^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 25/09/2026)
ou 4 000 \$ en argent - Tirage le 25 septembre 2024 à 12 h 15
Date ultime de réclamation 25/10/2024 à 12 h

5^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 30/10/2026)
ou 4 000 \$ en argent - Tirage le 30 octobre 2024 à 12 h 15
Date ultime de réclamation 02/12/2024 à 12 h

6^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 27/11/2026)
ou 4 000 \$ en argent - Tirage le 27 novembre 2024 à 12 h 15
Date ultime de réclamation 06/01/2025 à 12 h

7^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 18/12/2026)
ou 4 000 \$ en argent - Tirage le 18 décembre 2024 à 12 h 15

+ 3 lots bonis
3 x 1 000 \$ en crédits-voyages (valide jusqu'au 18/12/2026)
Date ultime de réclamation 20/01/2025 à 12 h

8^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 29/01/2027)
ou 4 000 \$ en argent - Tirage le 29 janvier 2025 à 12 h 15
Date ultime de réclamation 03/03/2025 à 12 h

9^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 26/02/2027)
ou 4 000 \$ en argent - Tirage le 26 février 2025 à 12 h 15
Date ultime de réclamation 28/03/2025 à 12 h

10^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 26/03/2027)
ou 4 000 \$ en argent - Tirage le 26 mars 2025 à 12 h 15
Date ultime de réclamation 28/04/2025 à 12 h

11^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 30/04/2027)
ou 4 000 \$ en argent - Tirage le 30 avril 2025 à 12 h 15
Date ultime de réclamation 30/05/2025 à 12 h

12^e prix Crédit-voyage de 10 000 \$
(valide jusqu'au 07/05/2027) ou 8 000 \$ en argent
Tirage le 7 mai 2025 à 12 h 15 -
Date ultime de réclamation 09/06/2025 à 12 h

68 000 \$ en prix
Seulement 650 billets

Fondation de ma vie

LOTO
Évasion

15^e édition

3 lots bonis de 1 000 \$ en crédit-voyage

+ 1 Grand Prix de 10 000 \$ en crédit-voyage
OU 8 000 \$ en argent comptant
11 crédits-voyages de 5 000 \$ OU 11 montants de 4 000 \$

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean Québec

Voyages Carpe Diem

Prix à gagner

1. À compter du 12 juin 2024, la Fondation de ma vie fera tirer 11 crédits-voyages d'une valeur de 5 000 \$ chacun (ou 4 000 \$ en argent comptant, au choix du gagnant), un Grand Prix de 10 000 \$ (ou 8 000 \$ en argent comptant, au choix du gagnant) et 3 lots bonis spécial 15^e édition en crédits-voyages de 1 000 \$ pour un total de 68 000 \$ en prix.
2. Chaque crédit-voyage est échangeable chez Voyages Carpe Diem, situé au 1157 boulevard Saint-Paul à Saguenay. Les frais suivants ne sont pas inclus dans le crédit-voyage : le transport terrestre aller-retour de la résidence à l'aéroport de départ, les taxes de sortie de pays, s'il y a lieu, les assurances, les vaccins, les documents de voyage et les dépenses personnelles.
3. Le crédit-voyage doit être utilisé en totalité sur une période de deux ans suivant la date où il a été gagné.
4. Les réservations sont sujettes aux disponibilités et doivent être effectuées au moins 30 jours avant la date de départ choisie. Une fois confirmées, elles ne peuvent être modifiées.
5. Les crédits-voyages peuvent être transférables en totalité seulement et un seul transfert sera accepté. La personne gagnante devra signer un document préparé à cet effet afin d'officialiser le transfert du prix.
6. Chaque crédit-voyage est applicable sur le voyage au choix du gagnant suivant une entente avec Voyages Carpe Diem. Le gagnant pourra donc choisir la destination, le nombre de personnes, la date et la durée et devra, le cas échéant, déboursier la différence à Voyages Carpe Diem si le coût est plus élevé.
7. Le gagnant qui choisit une destination d'une valeur moins élevée que celle du prix gagné pourra conserver la différence et l'utiliser ultérieurement aux mêmes conditions et dans le délai qui reste à courir.
8. Le crédit-voyage de 10 000 \$ est applicable sur la destination choisie par le gagnant. Les réservations sont sujettes aux disponibilités et doivent être effectuées au moins 30 jours avant la date de départ choisie. Une fois confirmées, elles ne peuvent être modifiées.

Dates des tirages et réclamation de prix

9. Les tirages auront lieu aux dates et aux heures mentionnées à l'endos de ce dépliant. Les noms des gagnants seront affichés sur le site internet de la Fondation de ma vie et sur Facebook.
10. Tous les détenteurs de billets sont éligibles pour le Grand Prix de 10 000 \$ en crédit-voyage ou 8 000 \$ en argent comptant.
11. Les prix doivent être réclamés dans les délais mentionnés à l'endos de ce dépliant.

Conditions d'admissibilité

12. Sont admissibles à ce concours les personnes oeuvrant au CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean (incluant les bénévoles et les retraités) ainsi que le grand public.
13. Pour être admissible, il faut être âgé de 18 ans et plus.
14. Les employés de la Fondation de ma vie ne sont pas éligibles.

Mode de participation

15. Les 650 billets (numérotés de 001 à 650) sont disponibles à la Fondation de ma vie via son site Web ou en composant le 418 541-1005 à partir du 9 mai 2024.
16. L'achat d'un billet au coût de 260 \$ est final et non remboursable.



NOTE : Pour la 15^e édition, le détenteur d'un billet a la possibilité de se procurer un 2^e billet, à son nom, au coût de 175 \$.

17. Pour participer à la Loto Évasion 2024-2025, les coordonnées complètes du participant doivent apparaître sur la partie détachable du billet de tirage.
18. Les billets peuvent être payés selon différentes modalités (voir formulaire de paiement).
19. L'acheteur doit défrayer la totalité du coût du billet et ce, en toute situation qui pourrait survenir en cours d'année. Les employés du CIUSSS qui se prévaudront de la déduction à la source devront en assurer le paiement en entier et ce, même advenant un départ ou une absence prolongée de leur travail. De même, la personne gagnante d'un tirage doit évidemment assumer la totalité de son engagement si le mode de paiement du billet était échelonné.
20. Un chèque sans provision entraîne automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée, et ce, dans les 10 jours. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet perd son éligibilité aux tirages suivants.
21. Il n'y a pas de limite au nombre de billets que peut acheter une personne.
22. Les personnes qui achètent un billet après que des tirages aient été effectués voient leur chance de gagner diminuée du nombre de tirages déjà effectués. Le coût de 260 \$ du billet demeure le même et les modalités peuvent différer selon la période qui reste à courir avant la fin de la Loto Évasion 2024-2025.

23. Pour le tirage des 3 lots bonis du 18 décembre 2024, tous les détenteurs de billet au 17-12-2024, qu'ils aient gagné antérieurement ou non dans l'édition 2024-2025 ont droit de participer à ce tirage exclusif à la 15^e édition.

24. Pour le tirage du Grand Prix du 7 mai 2025 seulement, tous les détenteurs de billet, qu'ils aient gagné antérieurement ou non dans l'édition 2024-2025, ont droit de participer au tirage de ce 12^e prix.

Conditions générales

25. Tout conflit sera soumis au Conseil d'administration de la Fondation de ma vie qui demandera, si nécessaire, un avis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux afin de prendre une décision.
26. Tout billet falsifié, mutilé, modifié ou photocopié sera annulé.
27. La Fondation de ma vie et Voyages Carpe Diem ainsi que tout intervenant relié à cette loterie n'assument aucune responsabilité quant à tous dommages que les personnes participantes ou gagnantes pourraient subir en raison de leur participation à la présente loterie ou de l'acceptation et de l'utilisation de leur prix.
28. Conformément aux règles fiscales, aucun reçu pour fin d'impôt ne pourra être émis à l'acheteur du billet.
29. En participant à ce tirage, la personne gagnante autorise les organisateurs du tirage et Voyages Carpe Diem à utiliser si requis, son nom, photographie, image, voix, déclaration relative au prix, lieu de résidence à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
30. L'utilisation du générique masculin a pour but de faciliter la lecture.
31. Pour obtenir plus d'information, vous pouvez communiquer avec la Fondation de ma vie.
32. Le participant à la Loto Évasion 2024-2025 reconnaît avoir pris connaissance des règlements, en comprend les modalités et confirme son admissibilité.

Bonne chance !



Pour information

Fondation de ma vie
418 541-1005

n° licence RACJ : 

La Fondation de ma vie s'engage à respecter votre vie privée et la confidentialité des renseignements personnels qu'elle collecte, en tout temps. Pour en savoir plus sur notre politique de confidentialité, visitez notre site internet : www.fondationdemavie.qc.ca/politique-de-confidentialite